



## Décompte erroné fournis par huissier

Par **Cyrilm83**, le **19/01/2022** à **01:50**

### Bonjour

Je suis poursuivi par un huissier pour un prêt auquel la société générale avait déclaré la déchéance du terme le 04/01/2019 au motif que ma mensualité n'avait pas été réajusté depuis un peu plus de 4 ans. Mon prélèvement était de 600 €, il devait passer à 674 € courant 2014. Le décompte fourni par l'huissier annonce bien une déchéance le 04/01/2019 mais il ne comporte pas le prélèvement habituel de 600 € qui a été opéré 10 jours plus tard. Cela invalide t'il la procédure de l'huissier?

En outre, la Société Générale avait émis une saisie attribution sur mon compte en juillet 2020, elle n'avait récupéré que 13 €. Si petite soit elle, cette somme ne devrait t'elle pas figurer dans le décompte ? La banque a ensuite cédé mon prêt à un FCT Castaneda représenté par MCS et associés, en août 2020. Ce sont eux qui, désormais, me poursuivent, leurs premières démarches de recouvrement étaient particulièrement agressives et sans documents à l'appui, j'ai donc stoppé tout paiement C'est la raison pour laquelle aujourd'hui c'est un huissier qui a repris le dossier.

De plus, le TEG utilisé dans le décompte présenté par l'huissier est de 7,31 %, hors le TEG que mon crédit immobilier était 4,31%

Merci pour votre aide.